

MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 26 avril 2019, à 9h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : monsieur Yves Laurendeau

La secrétaire exécutive adjointe, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Balayage de rues – Secteur villageois**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire exécutive adjointe a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 9h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-04-103

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire exécutive adjointe dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- BALAYAGE DE RUES – SECTEUR VILLAGEOIS

2019-04-104

Balayage de rues – Secteur villageois

ATTENDU QUE les rues du secteur villageois doivent être balayées suite à l'épandage de sable de l'hiver et que le conseil souhaite que les travaux soient effectués avant l'arrivée des touristes, donc avant le 10 mai 2019;

ATTENDU QUE Dénéigement Petite-Nation soumissionne pour un montant de 11 350.00 \$ plus les taxes applicables et peut exécuter les travaux pour la date demandée;

ATTENDU QUE Pro 4 Saisons soumissionne pour un montant de 8 200.00\$ plus les taxes applicables et estime que les travaux pourraient être effectués à la fin de mai ou au début de juin, ce qui entraîne le rejet de la soumission pour non-respect d'une condition de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission de Déneigement Petite-Nation pour un total de 13 049.66 \$ taxes incluses puisque le délai demandé pour l'exécution des travaux pourra être respecté;

QUE,

La dépense soit prise au compte 02-32001-523.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-04-105

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 9h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, secrétaire exécutive adjointe

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.